

“Déontologie et pratiques journalistiques internationales : les Modèles européens”<sup>1</sup>

Messieurs les Présidents,  
Messieurs les Professeurs,  
Mesdames et Messieurs les Journalistes ou aspirants Journalistes,  
Mesdames et Messieurs,

L'éthique et l'information, un thème fondamental pour la société de l'information dans laquelle nous sommes dorénavant plongés et que l'Union européenne veut encourager et développer au bénéfice des citoyens européens.

Jamais, sans doute, n'a-t-on autant parlé d'éthique. Qu'on se situe dans le champ politique, économique, commercial ou même sportif, le terme semble être devenu incontournable ; à tel point qu'on sait que son usage n'est pas nécessairement synonyme de pratiques morales.

S'il est pourtant un champ dans lequel l'éthique, la capacité à s'autoréguler, à se donner ses propres règles déontologiques et à veiller à leur observance, est bien intimement liée à une mission sociale, à une fonction et à une identité professionnelles, c'est sans doute bien le journalisme.

La conception démocratique du métier d'informer puise ses fondements dans le mandat que lui confie la société d'exercer pour tous, et pour chacun, la liberté d'expression.

Ce n'est donc pas un hasard si c'est en une enceinte européenne que vous êtes aujourd'hui invités à échanger sur ces questions. A l'heure où la communauté d'individus, partageant de mêmes valeurs et de

---

<sup>1</sup> Ouverture du Colloque sur la Déontologie et pratiques journalistiques, 1er décembre 1998, par Spyros A. Pappas, Directeur général à la Commission européenne.

mêmes traits culturels au sein de l'espace européen, se dessine chaque jour davantage, il serait paradoxal de ne pas s'interroger sur les règles que se fixent ceux qui sont chargés de raconter notre histoire en train de se vivre et de se faire.

Il faut aussi affirmer qu'il existe une culture médiatique propre à l'Europe. Les récents événements qui ont perturbé la vie politique et médiatique aux Etats-Unis ont à nouveau montré à suffisance que le modèle d'information américain ne peut s'imposer en nos pays, quelles que soient leur particularités culturelles, sans choquer nos valeurs de respect des personnes et de leur vie privée.

Nous le savons, aujourd'hui les développements technologiques prennent parfois de vitesse sans donner lieu ainsi à la réflexion critique qui devrait les accompagner. Les journalistes le savent : si leur profession ne se donne pas les moyens de réguler certaines pratiques, c'est le journalisme lui-même qui sera mis en péril...

Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler que l'Europe n'en est pas au stade de la découverte de ces enjeux... En 1984, la Commission notait déjà le poids économique et social des médias économiques dans le Livre vert consacré à la télévision sans frontières qui a précédé les Directives sur la libre circulation des œuvres de télévision et notamment des œuvres européennes. En 1989, la Commission réunissait les Assises de la Presse écrite pour lancer avec tous les milieux intéressés un grand débat sur les enjeux économiques mais aussi professionnels de l'information. La Commission, après cela, s'attachait à assurer de sa collaboration active les lieux de formation à l'information.

Une Association européenne des écoles de journalisme a ainsi été créée fin des années 80 pour analyser, comparer, confronter les méthodes de formation et si possible pour dégager, au delà des pratiques nationales, un ensemble de préoccupations qualificatives fondamentales qui puissent inspirer les professionnels de demain. Ensuite un Centre européen de journalisme a aussi été mis en place à Maastricht pour fournir aux écoles et organisations professionnelles

un lieu de débat et d'apprentissage aux nouveaux défis de l'information.

Faut-il par ailleurs rappeler la résolution du Parlement européen de 1992 sur la concentration des médias et le pluralisme d'opinion ? La même année, la Commission lançait la discussion sur ce thème dans un nouveau Livre vert. Elle affirmait le principe de « subsidiarité » qui attribue au premier chef la responsabilité du maintien du pluralisme aux Etats membres. Le débat se poursuit même s'il heurte aux intérêts colossaux dans la corporation.

Vous le savez, la ligne de conduite européenne s'est toujours attachée à défendre ces principes fondamentaux que sont le pluralisme des opinions et des informations ainsi que la liberté d'expression. Et on peut observer qu'au cours des dernières années, une attention plus soutenue a été portée, au sein même des institutions de l'Union européenne, aux pratiques médiatiques elles-mêmes, au delà de leurs seules conditions d'exercice.

Ainsi, en 1993, le rapport de la Commission des libertés publiques et des affaires intérieures sur la liberté d'expression du citoyen et la liberté de la presse ou de l'information demandaient explicitement aux médias de ne pas diffuser d'informations falsifiées ou manipulées. Ce texte désignait l'honneur, la dignité humaine, la vie privée comme limites à la liberté de recevoir des informations. Et en 1994 le Parlement a adopté une résolution visant à assurer la protection du secret des sources d'information des journalistes en incitant les Etats à conformer leur législation à ce principe.

Les institutions de l'Union sont également attentives aux travaux des organisations professionnelles de journalistes, et notamment de l'Association de Journalistes européens, qui débattent régulièrement des responsabilités fondamentales qui se posent, parfois de manière très aigüe dans notre continent en recomposition, à ces intermédiaires essentiels entre les citoyens et les pouvoirs publics que sont les professionnels et les médias.

Parmi les principes de cette recherche d'une éthique journalistique, vous allez sans doute débattre tout au long de cette journée de la distinction entre faits et commentaires, de la prise en compte du poids économique au sein des entreprises d'information, de la clause de conscience, de la protection de secret des sources et aussi du statut des rédactions.

Sachez que la Commission n'y est pas indifférente, elle, qui n'a cessé d'affirmer que la liberté d'expression est essentielle à la démocratie. Le débat est donc loin d'être neuf et on constate, en de nombreux Etats membres, qu'il évolue.

La situation du journalisme en Belgique est en cela intéressante. On observe que les journalistes, interpellés par les affaires qui ont secoués ce pays, affirment la nécessité d'une autorégulation. Il faut sans doute inlassablement remettre sur le métier cette recherche d'équilibre entre les différents pôles démocratiques.

Des initiatives telles que ce colloque constituent en ce sens des étapes essentielles d'un long travail. En associant l'équipe de recherche de l'Observatoire du Récit Médiatique de l'Université catholique de Louvain, l'Association des Journalistes européens et la Commission européenne, cette journée, par sa seule organisation, trace les voies d'une réflexion décloisonnée internationale, affranchie du corporatisme et des tours d'ivoire.

Je vous souhaite une journée fructueuse, convaincue que vos travaux feront progresser la définition publique d'une déontologie journalistique conçue comme responsabilité sociale.

Je vous remercie de votre attention.